

Monsieur D.Maugars
Président de l'ONERA

Copie par courriel : Mme V. Padoan directrice des ressources humaines
DSC CGC, DSC CGT, DSC CFTC

FGMM-CFDT

Monsieur,

Suite à votre demande lors de la réunion du 14 février 2011, nous vous transmettons ci-joint la lettre adressée à Madame Padoan concernant l'embauche des doctorants. Ce courrier se situe dans la problématique du statut des doctorants sur lequel nous avons demandé l'ouverture de négociations en 2011. Vous avez retenu ce sujet et nous avons compris qu'une ou plusieurs réunions seront organisées pour le traiter spécifiquement. Nous sommes donc en attente de proposition de dates pour en discuter.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous rappeler nos demandes prioritaires de négociations en 2011 :

1. GPEC

Cette négociation triennale est obligatoire. Un état des lieux destiné à préparer ce sujet avait été présenté par la direction lors de différentes réunions entre janvier et juillet 2007. Des comptes-rendus résument les sujets évoqués et les attentes des différents syndicats. Monsieur Denneulin devait attendre une décision du Codir pour entamer les négociations et nous attendons toujours cette décision ! Plus de trois ans ont passé et aucune négociation n'a eu lieu. Comme évoqué lors de la réunion, il nous semble injustifié de limiter le champ d'intérêt aux techniciens, voire aussi aux employés. La GPEC devrait en effet permettre d'anticiper l'évolution de l'ensemble des métiers répondant aux activités développées à l'ONERA.

L'ONERA ne remplit pas actuellement ses obligations légales de négociation sur ce point (Article L. 2242-15 du Code du travail) et nous demandons que ce sujet soit traité sans délai.

2. Système de rémunération

Nous demandons une négociation sur les systèmes de rémunérations, les règles d'évolution des salaires, le système de contrôle des rémunérations (transparence comme cela existe dans d'autres EPIC comme le CEA, par exemple).

3. Statut des doctorants

L'ensemble de leur statut doit être discuté: le contrat de travail, le système d'attribution de l'allocation de recherche, la possibilité d'exercer une activité d'enseignement (monitorat ou ATER), qui permet à certains de compléter leur formation et est fortement conseillée dans différentes chartes, l'encadrement, la conformité avec la charte européenne et la loi sur la recherche....

4. Stress

Une directive gouvernementale oblige à négocier sur le sujet.

Le représentant de la CRAMIF 92 a indiqué, lors d'une réunion de travail entre les CHSCT et la Direction, que le personnel ONERA était considéré en situation de stress.

Notre objectif est qu'un pré diagnostic soit effectué pour déterminer la population la plus exposée et, ensuite, de trouver les solutions les plus fiables.

5. Droit syndical

Du fait de la loi sur la représentativité et de l'évolution des moyens, une révision de l'accord est nécessaire. La CFDT l'a demandée à plusieurs reprises et il est regrettable que la Direction laisse des dysfonctionnements tels que la composition de la commission paritaire. D'autres aspects seront à discuter tels que les moyens pour les élus au CHSCT et les élus au CA.

6. Extension à l'ONERA des accords de branche de la métallurgie :

Cette extension concerne, d'une part, les compensations dues aux salariés au titre des temps de transport lors des déplacements professionnels et, d'autre part, l'adaptation des indemnités de départ à la retraite aux nouvelles règles légales concernant les conditions de départ.

Ces demandes ont fait l'objet d'un courrier de notre part en date du 24 janvier 2011 dont nous attendons toujours la réponse malgré les obligations (délai de 15 jours) figurant dans l'accord de base.

Par ailleurs, nous demandons une mise en conformité de nos accords avec les jurisprudences en vigueur prohibant toute discrimination cadres/non cadres non justifiée par des motifs objectifs. Cette demande concerne, au premier chef, les durées de maintien du salaire en cas de maladie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DSC CFDT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DSC' followed by a stylized flourish.

DSC CFDT Suppléante

A handwritten signature in black ink, consisting of a circular loop with a vertical stroke through it.

DS CFDT CP et DSC adjointe
DS CFDT CC

Châtillon le 15 mars 2010

Madame Padoan
Directrice des Ressources Humaines

Copie : Association Echo
DSC CFDT

Madame,

Nous avons été informés par des doctorants et par vous-même de la grille d'embauche des doctorants à l'ONERA. Cette grille est basée sur un classement des écoles d'ingénieurs établi par le GIFAS

Nous nous sommes étonnés à plusieurs reprises (questions DP) que ce dispositif ne respecte pas les recommandations récentes d'unicité de rémunération des thèses telles qu'elles figurent dans de la loi sur la recherche ni celles de la charte européenne des chercheurs.

En effet le critère de reconnaissance appliqué à l'ONERA pour une formation en 3^{ème} cycle de LMD Recherche est basé sur des critères d'embauches d'ingénieurs et non sur des principes de formation à la recherche. Il est encore plus troublant que les formations à l'étranger ne soient pas reconnues en contradiction avec les dispositions de la Charte du Chercheur Européen en matière d'équité de reconnaissance, charte que l'ONERA a signée dans le cadre de l'EREA.

L'ONERA semble ainsi se démarquer d'autres EPIC, tels que le CEA, qui affichent en toute transparence une unicité de traitement.

Afin de pouvoir établir un état des lieux précis de la situation, nous vous demandons de nous détailler la grille appliquée et sa mise en œuvre pour tous les profils de doctorants accueillis à l'ONERA.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.